

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

CCAS Année 2024

Préambule

La loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (ATR) prévoit que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat ait lieu au sein du Conseil d'Administration sur les orientations générales du budget précédent l'examen et le vote de celui-ci.

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux. L'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi concerne les CCAS puisque cet article précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Ce rapport doit désormais comprendre : les orientations budgétaires, l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement, les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget.

Ce rapport, préalablement adressé aux membres du conseil d'administration, donne ainsi lieu à un débat au sein du conseil d'administration dans les conditions fixées par son règlement intérieur, suivi d'une délibération spécifique.

Le CCAS, établissement public administratif (EPA) communal, dispose de la personnalité juridique et constitue une personne morale de droit public. La Ville de Dole verse ainsi une subvention de fonctionnement au CCAS dont l'existence administrative et financière est bien distincte de la commune.

L'année 2023 est marquée par le passage de la nomenclature budgétaire M14 à M57 pour les budgets du CCAS et du service de repas à domicile.

Le CCAS gère également un service de repas à domicile et la résidence autonomie des Paters. Cette résidence fait toujours l'objet d'un budget présenté selon la nomenclature M 22 au titre des établissements sociaux et médico-sociaux.

Rappel des éléments de contexte

En 2023, le contexte national a été marqué par la poursuite de l'inflation entraînant de fait une augmentation importante des dépenses de fonctionnement pour les collectivités locales. Ainsi les charges à caractère général ont été touchées par la hausse des prix (énergie, entretien, fournitures, carburant).

Les dépenses de personnel ont également fortement augmenté en raison des décisions gouvernementales concernant notamment la reconduction de la garantie du pouvoir d'achat (GIPA), la revalorisation du SMIC et l'augmentation de la valeur du point d'indice.

I/ LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LE CCAS

La Ville de Dole verse une subvention de fonctionnement au CCAS qui est un établissement public dont l'existence administrative et financière est distincte de la commune.

Le CCAS « anime une action générale de prévention et développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées » (art. L 123-5 du CASF). C'est un acteur incontournable de l'action sociale sur le territoire communal.

Les interventions du CCAS concernent ainsi l'ensemble des personnes vulnérables et en situation de précarité sur la commune.

A ce titre, les priorités d'interventions s'articulent autour des axes suivants :

- Amélioration des services à la population,
- Développement de toutes formes de solidarités,
- Promotion du bien vieillir.

Le CCAS assure des missions qui lui sont confiées au titre de l'aide sociale légale et facultative.

Le CCAS dénombre près de 8 500 contacts sur l'année 2023, dont plus de la moitié en présentiel. Le public accueilli est très divers (seniors, personnes en grande détresse sociale et financière, personnes fragiles psychologiquement, femmes ayant subi des violences intrafamiliales, SDF avec ou sans animaux...). En fonction des demandes, ces personnes sont reçues en permanence d'urgence par un travailleur social qui orientera si besoin ou proposera un accompagnement et une prise en charge adaptée.

Il intervient en matière d'urgence sociale en complémentarité des acteurs de l'aide sociale (Conseil Départemental), du logement et de l'hébergement, de la santé, de l'accès aux droits (CPAM, CAF...).

Le CCAS dispose d'aides d'urgence sous la forme de bons de transport, secours d'urgence et de chèques d'accompagnement personnalisé. Le CCAS est souvent le dernier rempart à la grande exclusion.

Les missions obligatoires au titre de l'action sociale légale, concernent notamment :

- **La domiciliation des personnes sans domicile stable.** En fin d'année 2023, le CCAS gère 215 domiciliations actives. Ce nombre est en augmentation de 31 % par rapport à l'année précédente et témoigne souvent d'une grande précarité. Cette mission constitue une part importante dans le temps de travail de l'agent d'accueil, plus de la moitié des contacts de l'année concernant la domiciliation, sans compter la gestion administrative de

l'enregistrement et de la distribution des courriers (5 143 courriers) ainsi que le suivi des dossiers en cours.

- **Les obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes** décédant sur la commune. Ce chiffre est très variable d'une année sur l'autre. En 2023, 7 obsèques ont été prises en charge. Cette mission est confiée à la société Tanier Funécap Est suite à un appel d'offre.
- **La constitution des dossiers d'aide sociale légale.** Ce sont au total 155 dossiers que le CCAS a traités sur l'année 2023.
- **L'Instruction en famille.** Depuis la rentrée 2022, le régime de déclaration d'instruction dans la famille a été remplacé par un régime d'autorisation préalable. Cette autorisation ne peut être délivrée que pour des motifs précis définis par la loi. Les enfants instruits dans leur famille font l'objet, à la demande de l'Education Nationale, dès la première année, puis tous les deux ans, d'une enquête de la mairie afin de vérifier la réalité du motif avancé et de déterminer si leur état de santé et les conditions de vie de la famille sont compatibles avec une instruction à domicile. Une dizaine d'enfants sont concernés par an en moyenne.

A/ Les dépenses de fonctionnement

Les orientations budgétaires pour l'année 2024 tiennent compte, au-delà des dépenses inhérentes au fonctionnement du service (matériel, fournitures, assurances, ...) de :

- La poursuite des aides au permis de conduire, avec le maintien d'une enveloppe de 20 000€. En 2023, 52 jeunes ont bénéficié de cette aide.
- Maintien d'une enveloppe d'aides sociales facultatives destinée aux ex-résidents du Val d'Amour qui ont été relogés au Paters ;
- Poursuite du Programme de Réussite Educative sur les Mesnils Pasteur ;
- La poursuite des activités en direction des personnes âgées dans le cadre du pôle seniors.
- Le versement d'une subvention d'équilibre sur le budget annexe de la résidence autonomie des Paters (30 000€)

Les autres missions assurées par le CCAS s'inscrivent dans la continuité avec notamment les dispositifs d'aides et de secours d'urgence et les missions d'action sociale légale (enterrement des personnes dépourvues de ressources suffisantes, dossiers d'obligations alimentaires, dossiers d'hébergement personnes âgées et/ou handicapées, l'instruction en familles, domiciliation,...) et facultative (permanence d'accueil et d'urgence, accompagnement des bénéficiaires du RSA, accompagnement des personnes sans domicile stable et accompagnement Vers et Dans le Logement).

Pour 2024, le BP s'établit à hauteur de 786 600€ contre 782 500€ en 2023 avec une subvention d'équilibre demandé de 490 000€ contre 470 000€.

Au chapitre 011 : Charges à caractère général

Ce chapitre couvre les dépenses relatives au fonctionnement du CCAS avec notamment les frais de maintenances des logiciels métiers, les assurances, les honoraires du PRE, ainsi que les dépenses pour les animations et la communication pour les actions du pôle seniors (guinguettes, semaine bleue)

De plus, depuis 2023, les dépenses liées à la téléassistance ont basculé du chapitre 65 vers le chapitre 011.

Chapitre 012 : Le personnel du CCAS

Rappelons que ce budget comprend également les salariés chargés du service de livraison de repas à domicile (RAD), pour lequel le CCAS récupère intégralement les recettes sur le budget annexe des RAD.

Le scénario RH retenu pour 2024 est le suivant :

- **Maintien d'une équipe de 4 travailleurs sociaux** afin d'assurer l'ensemble des missions obligatoires et facultatives.
Le CCAS connaît une augmentation régulière des personnes accueillies en permanences d'urgence et des demandes de domiciliations.
En parallèle, les travailleurs sociaux assurent également des missions contractuelles avec le CD39 (accompagnement des bénéficiaires du RSA) et la DDETSPP (Accompagnement Vers et Dans le Logement, et accompagnement des personnes sans domicile stable)
- **Présence d'une référente éducative** dans le cadre du PRE à 35h qui assure ses missions en direction des enfants de 2 à 16 ans rencontrant des problématiques éducatives et résidant sur les Mesnils Pasteur.
- **3 agents (2,2 ETP) en charge de la livraison des repas à domicile**
- **Application d'un indice GVT à 1.5%** et prise en compte des promotions et avancements de grades,
- **Pas d'inscription de CIA, en l'absence d'indication à ce sujet,**

La structure et l'évolution de la masse salariale

En 2024, les charges de personnel et frais assimilés (assurance, médecine du travail...) sont en légère baisse passant de 566 500€ en 2023 à 557 500€.

Au 31/12/2023, l'effectif global s'élève à 13 agents répartis comme suit par filières :

Filière administrative :

Catégorie A :

- 1 poste d'attaché

Catégorie B

- 1 poste de rédacteur

Catégorie C :

- 3 postes d'adjoints administratifs

Filière Technique :

Catégorie C :

- 3 postes d'adjoints techniques (service de repas à domicile)

Filière sociale :

Catégorie A

- 4 postes d'Assistants sociaux éducatifs ASE représentant

Filière animation :

Catégorie B

- 1 poste d'animateur référente éducative (Programme de Réussite Educative) mis à disposition par le Grand Dole

Hors RH, les marges de manœuvre au CCAS restent très limitées sur les chapitres 011 et 65 sur lesquels un important travail de maîtrise des charges a été fait les années précédentes.

Au chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre concerne pour l'essentiel l'aide aux personnes en grande difficulté via les secours d'urgence, les chèques d'accompagnement personnalisé, les tickets repas, bus, le permis citoyen, ...

Les inscriptions budgétaires pour 2024 s'élèvent donc à **142 550 € contre 148 550 € en 2023**, il comprend :

- Les subventions PRE aux associations (5 000 €) et au centre social Olympe de Gouges (3 000 €),
- Le voyage seniors avec le centre social l'Escale géré par l'association des Loisirs populaires dolois avec 1 500 €,
- L'aide au permis de conduire à hauteur de 20 000€,
- Les dépenses liées à l'aide aux personnes démunies à hauteur de 32 000€ (Secours d'urgence, Chèque d'accompagnement personnalisé, obsèques des personnes indigentes),
- L'aide facultative versée aux anciens résidents du Val d'Amour (50 000€),
- Versement sur le budget annexe de la résidence autonomie de 30 000€ afin d'équilibrer le budget.

B/ Les recettes de fonctionnement

Le CCAS bénéficie de différentes subventions dans le cadre des conventions annuelles signées avec les partenaires suivants :

- Conseil Départemental du Jura au titre de la mission d'accompagnement des bénéficiaires du RSA à hauteur de **78 000 €** pour l'accompagnement de 150 mesures RSA.
- DDETSPP sur les dispositifs d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) à hauteur de **12 000€** et d'accompagnement social des personnes en rue **35 000€**.

Le CCAS attend également des subventions pour le PRE à la même hauteur qu'en 2023 à savoir **26 800 € du Grand Dole et 42 000 € de l'Etat dans le cadre de la Politique de la Ville**.

► Le BP du CCAS pour l'année 2024 s'établit à 786 600 €. Une subvention d'équilibre de 490 000€ est demandée à la Ville pour assurer les missions confiées.

C/ Le budget d'investissement 2024

Les dépenses prévues pour 2024 s'élèvent à 9 700 €. Elles sont consacrées au renouvellement des biens nécessaires au bon fonctionnement du service. Les principales dépenses seront consacrées notamment à l'achat de matériel et du mobilier. La dotation aux amortissements représente la quasi-totalité des recettes.

II. LE SERVICE DE REPAS A DOMICILE

L'année 2023, a été marquée par la réorganisation du service de repas à domicile.

Ainsi, jusqu'au 1^{er} mai 2023, le service était organisé en 3 tournées. Le manque de bénéficiaire sur une tournée a conduit à l'arrêt de cette dernière afin d'optimiser les coûts. Une liste d'attente a été constituée pour les nouveaux bénéficiaires souhaitant s'inscrire et ne pouvant être intégrés aux deux autres tournées faute de place. Dans un souci de garantir l'accès à l'ensemble des personnes qui en avait besoin au service de portage de repas à domicile, un contrat a été signé avec la Poste, à compter du 1^{er} octobre 2023 afin que la livraison des convives inscrits sur liste d'attente soit assurée.

Ce service fait l'objet d'un budget annexe.

Une équipe constituée de 3 agents, représentant 2,2 ETP assure le service de livraison. La gestion administrative et financière est assurée par la directrice des foyers et une secrétaire du foyer et représente représentant 0,35 ETP.

La société Petit Forestier continue de mettre à disposition du CCAS les véhicules pour assurer les 2 tournées quotidiennes.

Le montant total du budget de fonctionnement s'élève à 399 000 € pour l'année 2024 sur la base de 3 600 repas vendus et 515 potages par mois.

Pour l'année 2024, les tarifs du Syndicat Mixte de la Grande Tablee ont augmenté de 0,10 € pour les repas et de 0,05 € pour les potages. Le Conseil d'Administration du CCAS a décidé en décembre 2023 de répercuter uniquement la hausse des tarifs pour les repas portant ainsi le prix à 9,10 € et 1,10 € pour les potages.

II/ LA RESIDENCE AUTONOMIE DES PATERS

L'année 2023 constitue la première année de fonctionnement de la nouvelle résidence autonomie des Paters. La quasi-totalité des logements, excepté le T3 et le T4 ont pu être mis en location sur l'ensemble de l'année soit un taux d'occupation de 98%.

L'année 2023 a été marqué par :

- L'augmentation des charges d'électricité et d'eau malgré le bouclier tarifaire,
- L'augmentation de la redevance GDH notamment la part concernant la provision pour gros entretien qui était fixé à 0,4% en 2023, passera à 0,5% en 2024 pour atteindre 0,6% en 2025.

A/ Les dépenses de fonctionnement

Les inscriptions budgétaires pour 2024 s'élèvent à 1 301 400 € réparties comme suit :

Chapitre 011 : Charges à caractère général

262 000 € ont été inscrit pour ce chapitre dont 95 000 € pour couvrir les dépenses d'eau, d'électricité et de chauffage.

Les achats de repas au syndicat mixte de la Grande Tablee sont également budgétés sur la base de 55 repas par jour en moyenne et de 2 collations du soir (nouveau service proposé à compter du 1^{er} janvier 2024) représentant une dépense de 113 000 €.

Chapitre 012 : Personnel

Le budget prévisionnel établi comprend 12 agents dont 1 agent en CDD, et 2 postes en contrat d'insertion viennent compléter l'équipe (1 poste à 26h et 1 à 20h).

Le coût total des charges de personnel est de 512 300 €, et le personnel est réparti comme suit, dans les différentes filières suivantes :

Filière administrative :

En catégorie A :

- 1 attaché assurant la direction de la résidence

En catégorie B :

- 1 animateur

En catégorie C

- 1 adjoint administratif

Filière technique :

En catégorie B :

- 1 Technicien

En catégorie C

- 7 adjoints techniques y compris l'agent assurant l'accueil

Un agent en CDD (0,6ETP) et deux agents en contrat d'insertion complètent cette équipe.

Chapitre 016 : dépenses afférentes à la structure

Ce chapitre concerne pour l'essentiel les charges locatives versées à GDH qui s'élèvent à 476 000 €. Les autres dépenses couvrent notamment les assurances, les différents contrats de maintenance pour le fonctionnement du foyer et la dotation aux amortissements.

Le montant total inscrit pour ce chapitre est de 527 100 €.

B/Les recettes de fonctionnement attendues

74% des recettes attendues proviennent des produits de la tarification (chapitre 017), cette estimation dépend donc fortement du taux d'occupation de la résidence.

Les autres produits d'exploitation (chapitre 018) sont composés essentiellement des recettes liées au service de restauration sur table, du forfait autonomie versé par le CD39.

L'équilibre budgétaire n'ayant pu être atteint compte tenu des obligations légales en terme d'augmentation des redevances, une subvention d'équilibre de 30 000 € est prévue (chapitre 019).

C/ Le budget d'investissement 2024

Les dépenses prévues pour 2024 s'élèvent à 33 600 €. Elles sont consacrées au renouvellement des biens nécessaires au bon fonctionnement du service.

Le Chapitre 16 ouvert en 2021 concerne la mise en place d'un dispositif de caution à l'entrée dans les lieux. Les recettes proviennent de la dotation aux amortissements, du FCTVA.

ANNEXES

Tableaux récapitulatifs :

1. BP 2024 CCAS (M57)
2. BP 2024 Service de repas à domicile (M57)
3. BP 2024 Résidence autonomie des Paters (M22)

1. BP 2024 CCAS (M57)

BUDGET PRIMITIF 2024 – CCAS DOLE

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	COMMENTAIRES
20	Immobilisations incorporelles	8 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	2 000,00 €	Licences Office et Millésime
21	Immobilisations corporelles	7 500,00 €	5 800,00 €	4 000,00 €	7 700,00 €	Renouvellement matériels de bureau et informatique, mobilier....
TOTAL DEPENSES		15 500,00 €	12 800,00 €	11 000,00 €	9 700,00 €	

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	COMMENTAIRES
10	Dotations , fonds divers de réserves	700,00 €	600,00 €	1 000,00 €	2 200,00 €	
040	Amortissements des immobilisations	14 800,00 €	12 200,00 €	10 000,00 €	7 500,00 €	
TOTAL RECETTES		15 500,00 €	12 800,00 €	11 000,00 €	9 700,00 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	COMMENTAIRES
011	Charges à caractère général	50 800,00 €	56 500,00 €	57 300,00 €	78 880,00 €	<ul style="list-style-type: none"> ● Intégration des dépenses de téléassistance (précédemment sur le 065) : + 33 000€ ● Réalisation ABS en 2023 (10 000€) non reporté en 2024
012	Charges de personnel	726 000,00 €	716 500,00 €	566 500,00 €	557 500,00 €	<ul style="list-style-type: none"> ● Réorganisation du service des RAD ● Arrêt de l'activité abri de nuit Gleitz
65	Autres charges de gestion courante	95 450,00 €	102 350,00 €	148 550,00 €	142 550,00 €	<ul style="list-style-type: none"> ● Dépenses téléassistance basculée sur le 011 (- 33 000€) ● Permis de conduire (20 000€), ● Commission Aide sociale facultative (25 000€), ● SU + CAP (7000€), ● Aide sociale ex-résidents Val d'Amour (50 000€), ● Voyage Seniors (1500€), ● Subvention PRE aux associations (5000€ et au Centre social Olympe de Gouges (3000€) ● Subvention d'équilibre pour le budget des Paters (30 000€)
66	Charges financières	50,00 €	50,00 €	50,00 €	70,00 €	
67	Charges exceptionnelles	300,00 €	300,00 €	100,00 €	100,00 €	
TOTAL DEPENSES REELLES		872 600,00 €	875 700,00 €	772 500,00 €	779 100,00 €	

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	COMMENTAIRES
042	Opérations d'ordre (Immobilisations)	14 800,00 €	12 200,00 €	10 000,00 €	7 500,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		14 800,00 €	12 200,00 €	10 000,00 €	7 500,00 €	

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		887 400,00 €	887 900,00 €	782 500,00 €	786 600,00 €	
---	--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	--

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	COMMENTAIRES
013	Atténuation de charges	8 000,00 €	8 000,00 €	1 100,00 €	600,00 €	Pas de CUI en 2024
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	91 000,00 €	77 000,00 €	85 000,00 €	98 000,00 €	Intégration des recettes de téléassistance : + 34 000 € (précédemment sur le 75), baisse remboursement salaires RAD suite à réorganisation (passage de 2,8ETP à 2,2ETP) : - 21 000 €
74	Dotations et participations	752 800,00 €	765 300,00 €	658 800,00 €	683 800,00 €	Subvention Ville (490 000 €), subventions Etat (89 000 €), Subvention Conseil Départemental (78 000 €), Subvention Grand Dole (26 800€)
75	Autres produits de gestion courante	34 000,00 €	34 000,00 €	37 500,00 €	4 100,00 €	Recettes de téléassistance basculées sur le chapitre 70 (- 34 000 €)
77	Produits exceptionnels	1 600,00 €	3 600,00 €	100,00 €	100,00 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		887 400,00 €	887 900,00 €	782 500,00 €	786 600,00 €	

BUDGET PRIMITIF 2024
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DETAIL DES RECETTES

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
013	Atténuation de charges	8 000,00 €	8 000,00 €	1 100,00 €	600,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	91 000,00 €	77 000,00 €	85 000,00 €	98 000,00 €
74	Dotations et participations	752 800,00 €	765 300,00 €	658 800,00 €	683 800,00 €
74718	Participation Etat (TS+AVDL+PRE)	111 000,00 €	115 500,00 €	92 000,00 €	89 000,00 €
7473	Participation du dpt (RSA)	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	78 000,00 €
7474	Subvention ville	545 000,00 €	553 000,00 €	470 000,00 €	490 000,00 €
7475	Groupements de collectivités (Gd Dole)	26 800,00 €	26 800,00 €	26 800,00 €	26 800,00 €
7478	Autres organismes (Doléa)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	34 000,00 €	34 000,00 €	37 500,00 €	4 100,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	1 600,00 €	3 600,00 €	100,00 €	100,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		887 400,00 €	887 900,00 €	782 500,00 €	786 600,00 €

2. BP 2024 Service de repas à domicile (M57)

BUDGET PRIMITIF 2024 SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	COMMENTAIRES
011	Charges à caractère général	30 250,00 €	30 300,00 €	59 200,00 €	77 700,00 €	<ul style="list-style-type: none"> ● Baisse des frais de location de véhicules et de carburant liés à la réorganisation ● 14 000 € contrat avec la Poste
012	Charges de personnel	104 000,00 €	93 000,00 €	94 000,00 €	73 500,00 €	Réduction des coûts de personnel lié à la réorganisation du service
65	Autres charges de gestion courante	244 600,00 €	245 600,00 €	242 600,00 €	247 600,00 €	
67	Charges exceptionnelles	1 150,00 €	1 150,00 €	200,00 €	200,00 €	
TOTAL DES DEPENSES		380 000,00 €	370 050,00 €	396 000,00 €	399 000,00 €	

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	COMMENTAIRES
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	377 000,00 €	379 000,00 €	393 000,00 €	399 000,00 €	3 600 repas/mois vendus à 9,10 € et 515 potages/mois à 1,10 €
74	Dotations et participations	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	
TOTAL DES RECETTES		380 000,00 €	382 000,00 €	396 000,00 €	399 000,00 €	

3. BP 2024 Résidence autonomie des Paters (M22)

BUDGET PRIMITIF 2024 - RESIDENCE AUTONOMIE

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
16	Emprunt et dette assimilés	7 500,00 €	13 000,00 €	8 500,00 €	8 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	21 000,00 €	108 000,00 €	33 200,00 €	24 100,00 €
TOTAL DEPENSES		30 500,00 €	123 000,00 €	42 700,00 €	33 600,00 €

CHAP	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
10	FCTVA	900,00 €	8 700,00 €	11 000,00 €	2 300,00 €
16	Emprunt et dette assimilés	7 500,00 €	84 000,00 €	8 500,00 €	8 500,00 €
28	Amortissement des immobilisations	22 100,00 €	30 300,00 €	23 200,00 €	22 800,00 €
TOTAL RECETTES		30 500,00 €	123 000,00 €	42 700,00 €	33 600,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	298 500,00 €	329 800,00 €	257 260,00 €	262 000,00 €
	<i>dont eau -assainissement</i>	<i>24 000,00 €</i>	<i>24 000,00 €</i>	<i>10 000,00 €</i>	<i>18 000,00 €</i>
	<i>dont électricité</i>	<i>24 000,00 €</i>	<i>33 000,00 €</i>	<i>24 000,00 €</i>	<i>32 000,00 €</i>
	<i>dont chauffage</i>	<i>67 000,00 €</i>	<i>69 400,00 €</i>	<i>50 000,00 €</i>	<i>45 000,00 €</i>
	<i>dont produits entretien</i>	<i>11 000,00 €</i>	<i>7 000,00 €</i>	<i>6 000,00 €</i>	<i>6 000,00 €</i>
	<i>dont prestations alimentation (SMGT)</i>	<i>139 000,00 €</i>	<i>139 000,00 €</i>	<i>108 000,00 €</i>	<i>113 000,00 €</i>

012	Dépenses afférentes au personnel	622 950,00 €	651 500,00 €	522 500,00 €	512 300,00 €
016	Dépenses afférentes à la structure	264 550,00 €	403 400,00 €	510 600,00 €	527 100,00 €
	<i>dont charges locatives GDH</i>	<i>191 000,00 €</i>	<i>328 000,00 €</i>	<i>456 000,00 €</i>	<i>476 000,00 €</i>
	<i>dont travaux entretien bâtiments</i>	<i>3 000,00 €</i>	<i>3 000,00 €</i>	<i>1 000,00 €</i>	<i>1 000,00 €</i>
	<i>dont maintenance bâtiments</i>	<i>24 000,00 €</i>	<i>19 000,00 €</i>	<i>12 200,00 €</i>	<i>12 000,00 €</i>
	TOTAL DES DEPENSES	1 186 000,00 €	1 384 700,00 €	1 290 360,00 €	1 301 400,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
017	Produits de la tarification	876 500,00 €	1 060 300,00 €	995 000,00 €	970 000,00 €
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	309 300,00 €	324 200,00 €	295 360,00 €	301 400,00 €
	<i>dont remboursement personnel (CAE/CUI)</i>	<i>26 000,00 €</i>	<i>38 000,00 €</i>	<i>12 000,00 €</i>	<i>16 000,00 €</i>
	<i>dont vente de repas</i>	<i>198 600,00 €</i>	<i>201 000,00 €</i>	<i>165 500,00 €</i>	<i>172 000,00 €</i>
	<i>dont forfait autonomie</i>	<i>50 000,00 €</i>	<i>50 000,00 €</i>	<i>40 000,00 €</i>	<i>40 000,00 €</i>
019	Produits financiers et produits non encaissables	200,00 €	200,00 €	0,00 €	30 000,00 €
	TOTAL DES RECETTES	1 186 000,00 €	1 384 700,00 €	1 290 360,00 €	1 301 400,00 €